P.9/23

CEPED ENSEA INS ORSTOM URD

SEMINAIRE INTERNATIONAL

"MENAGE ET FAMILLE EN AFRIQUE : Bilan, enjeux et perspectives de la recherche"

Lomé, 4-9 Décembre 1995

COMMUNICATION :

L'IMPORTANCE DU LIEN DE PARENTE : recueil, codification et exploitation

M. PILON
ORSTOM

SEANCE N°6

Questions Méthodologiques : bilan et propositions

Fonds Documentaire ORSTOM
010005357

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : Bx 5357 Ex : 1

LE LIEN DE PARENTÉ : UNE INFORMATION ESSENTIELLE MAIS NÉGLIGÉE*

Marc PILON

Quelle que soit la définition retenue pour le ménage ou la famille, l'information sur le lien de parenté est à l'évidence essentielle pour l'analyse des structures familiales, de la composition des ménages. Son degré d'affinement, de précision détermine largement les possibilités d'élaboration de typologies, lesquelles prennent alors plus ou moins de pertinence analytique.

Le lien de parenté, combiné à d'autres variables telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le type d'activité (scolaire et/ou économique), constitue une information tout aussi nécessaire à l'identification des statuts et rôles familiaux.

Savoir, aussi précisément que possible, qui vit ou réside au sein d'un ménage peut ainsi permettre une approche de certains phénomènes, tels que la circulation des enfants et les migrations des adultes qui donnent une mesure des pratiques de « solidarité familiale ». « Qui » sont les enfants confiés et les migrants accueillis au sein d'un ménage : à qui sont-ils apparentés : au « chef de ménage » (CM), à son (un) conjoint éventuel ou à un autre membre ? quelles sont leurs caractéristiques (âge, état matrimonial, niveau d'instruction, acitivité) ? Autant de questions qui se posent particulièrement pour les ménages urbains, dont le rôle d'accueil est souvent mis à contribution, et auxquelles il est important de pouvoir répondre, même partiellement.

Alors que de nombreuses sociétés connaissent une instabilité matrimoniale élevée et que la plupart pratiquent la polygynie, il n'est pas indifférent de pouvoir distinguer au sein des ménages dont le « chef » est marié, d'une part les enfants du couple de ceux de chacun des conjoints issus d'une union précédente, d'autre part les enfants des différentes épouses.

La présente communication se propose de faire un état des lieux, une synthèse critique de la manière dont le lien de parenté est recueilli, codifié puis exploité[1] dans le cadre des recensements et enquêtes qui utilisent le ménage comme unité de collecte, de repérage des individus.

---

*- Ce texte est issu d'un travail doctoral en cours.

[1] - L'utilisation du lien de parenté pour l'élaboration de typologies de ménages n'est pas abordée ici, car faisant l'objet de la communication de P. Vimard

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : Ex :

LES RECENSEMENTS

La première tâche, et non des moindres, fut de retrouver les documents techniques des recensements : le manuel d'instructions aux agents recenseurs, qui précise comment le lien de parenté a été recueilli sur les questionnaires ; puis, le manuel de codification. Celui-ci fut généralement le plus difficile à obtenir.

Le tableau de synthèse ci-dessous a été réalisé essentiellement à partir du fonds documentaire du CEPED. Il concerne vingt pays africains, principalement francophones, et un total de 32 recensements (dont les deux les plus récents pour 12 pays). Sans être exhaustif, et y parvenir eût été illusoire, ce tableau offre cependant un éventail assez large de pays qui autorise quelques conclusions.

Il faut tout d'abord rappeler que le lien de parenté au sein du ménage n'est pas recueilli dans un objectif d'analyse de la structure familiale des ménages. Sa finalité est avant tout opérationnelle : aider les agents recenseurs dans l'identification des individus. Notons le cas du recensement du Swaziland en 1966, pour lequel le lien de parenté ne fut même pas demandé.

Plusieurs cas de figure apparaissent. Le plus fréquent (plus de la moitié des recensements) consiste à exprimer le lien de parenté de chaque individu par rapport au numéro d'enregistrement de la ou des personnes de rattachement en utilisant un certain nombre (de 6 à 10)de catégories de parenté. Les plus couramment utilisées sont : chef de ménage, épouse(x), fils/fille, père/mère, frère/soeur, autre parent, sans lien de parenté. L'exemple suivant illustre la manière de procéder :

N° d'ordre	Lien de parenté	Explication
1	CM	chef de ménage
2	Fs 1x0	fils du n° 1 (CM) et d'une femme non membre du ménage
3	Ep 1	1ère épouse du CM
4	Fi 1x3	fille du CM et du n° 3 (1ère épouse)
5	Ep 1	2ème épouse du CM
6	Fs 1x5	fils du CM et du n° 5 (2ème épouse)
7	Me 5	Mère de la 2ème épouse du CM
8	Fr 1	Frère du CM
9	Ep 8	épouse du n° 8 (frère du CM)
10	So 9	soeur du n° 9 (épouse du frère -n° 8- du CM)

Un tel système, du reste simple d'utilisation, permet l'identification d'un nombre assez important de situations. Mais, dans tous les cas pour lesquels nous avons les instructions de codification (à l'exception des Comores), cette étape entraîne une perte sensible d'informations. Le cas du recensement du Togo en 1981 est à ce propos exemplaire.

Le receuil des liens de parenté s'y est fait de la manière décrite ci-dessus. Mais, pour la codification des informations recueillies, les instructions ont été les suivantes :

Si chef de ménage	*inscrire*	*1*
Conjoint (époux/épouse)	"	*2*
Fils, fille	"	*3*
Père, mère	"	*4*
Frère, soeur	"	*5*
Autres parents	"	*6*
Sans lien de parenté	"	*7*
Non déclaré	"	*0*

Attention : Le lien de parenté est obligatoirement exprimé par rapport au chef de ménage. L'agent recenseur a, par exemple, inscrit EP 4 (épouse du n°4 qui est le fils du CM) pour la femme n°5, vous devez alors inscrire 6 (autre parent) pour cette dernière.

Ainsi, alors que le mode de recueil du lien de parenté permettait d'identifier notamment les conjoints et enfants des fils, filles, frères et soeurs du chef de ménage, tous ceux-ci vont se retrouver codés "autre parent".

La réalisation d'une enquête renouvelée sur la base du recensement de 1981, dans le Nord du Togo, nous a donné l'occasion de procéder à une codification plus fine des liens de parenté pour les individus des ménages enquêtés. D'après les données censitaires, près d'une personne sur quatre (24,2%, en excluant les chefs de ménage) se trouve dans la catégorie "autre parent". En considérant les épouses et enfants des fils et frères du chef de ménage, la part des autres parents tombe alors à 6,5% . Avec une codification qui identifie également les cousins, les neveux, avec leurs épouses et leurs enfants, ainsi que les marâtres du chef de ménage, il ne reste plus que 3,1% de personnes classées "autre parent" (M. Pilon, 1991).

La perte d'information due à une codification trop simplifiée apparaît ici très clairement et montre à quel point l'interprétation des résultats peut ensuite en souffrir. Car, savoir qui sont ces "autres parents", même qu'en partie, n'est pourtant pas sans intérêt. Savoir par exemple, qu'un ménage -agricole en l'occurence- comprend un ou plusieurs "dépendants" (notamment, des fils ou frères du chef de ménage), mariés avec leurs épouses et leurs enfants, s'avère très signifiant socialement. Cela est en particulier de première importance pour le cycle de vie du ménage. Si le mariage d'un dépendant, puis l'agrandissement de sa "famille", entraînent un accroissement de la force de travail au sein du "ménage-groupe domestique", cette situation constitue aussi un facteur de séparation; et ce, d'autant plus dans un contexte où

les dépendants revendiquent de plus en plus leur indépendance économique (M. Pilon, 1989). Par ailleurs, il est bien évident qu'au plan des relations intra-familiales, la nature de celles-ci est fort différente selon qu'un "autre parent" est, par exemple, l'épouse d'un fils du chef de ménage ou leur enfant, l'épouse d'un frère ou leur enfant...

Dans les autres cas de figure, ou bien le recueil receuil du lien de parenté est précodifié, ou bien il se fait exclusivement par rapport au chef de ménage pour être ensuite codifié selon exactement les mêmes catégories de parenté, ce qui finalement revient au même. Si ces deux cas ne se traduisent pas par une perte d'information, le degré d'affinement des liens de parenté s'avère limité en raison du faible nombre de catégories de parenté retenues ; on retrouve à peu près les mêmes que celles utilisées lors de la codification dans le premier cas du figure.

Sans doute est-ce parce qu'au bout du compte ces deux procédures aboutissent au même résultat, que plusieurs pays sont passés de la première à la seconde (du recueil lié au n° d'ordre à la précodification) entre les deux derniers recensements.

Le Sénégal fait exception, avec une codification des liens de parenté en 1988 beaucoup plus riche en informations que lors du recensement de 1976. En 1988, le lien de parenté était exprimé à travers deux codes : le lien de parenté avec le chef de son noyau familial, et le liende parenté de ce dernier avec le chef de ménage ; avec en complément, le numéro de noyau familial de rattachement de chaque individu (voir tableau).

Il faut, hélas !, noter qu'en dépit de cet effort sensible d'une meilleure prise en compte du lien de parenté en 1988, l'exploitation et l'analyse ultérieure de cette information ont été quasi inexistantes.

Ce constat d'une sous-exploitation des données tirées des liens de parenté s'applique à presque tous les recensements. Avec T. Locoh (1988 : 5.2.17), "*on peut dire, sans risque de se tromper, que les statistiques des ménages sont les « parents pauvres » des recensements africains*". Les résultats publiés demeurent très limités, le plus souvent, à la taille des ménages et aux caractéristiques des CM, en liaison avec les caractéristiques de l'habitat. Les tableaux portant sur la composition des ménages restent rares, avec des typologies rarement

comparables[2]. Il en est de même des analyses des caractéristiques socio-démographiques (âge sexe et état matrimonial) des catégories de parenté.

Si l'enquête post-censitaire du Ghana, en 1960, fait exception avec des tabulations très riches, celles-ci sont en revanche restées très peu analysées (Locoh, 1988).

Tableau synthétisant, par pays et recensement, la manière dont est recueilli puis codifié le lien de parenté.

PAYS	DATE	RECUEIL	Col	CODIFICATION Modalités
Bénin	1979	8 liens / n°d'ordre	1	CM, Ep, Enf, Par, FrSo, BPar, AP, SP
	1992	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, Par, BPar, AP, PEnf, SP
Burkina Faso	1975	liens / n° d'ordre	?	?
	1985	liens / n° d'ordre	?	?
Cameroun	1976	6 liens / CM	1	CM, Ep, Enf, Par, AP, SP
	1987	6 liens / CM	1	CM, Ep, Enf, Par, AP, SP
Cap Vert	1980	Précodifié (/CM)		CM, Ep, Enf cél, Enf non cél, PEnf-APEnf, Par, AP, SP
Centrafrique	1974	liens / n° d'ordre	1	CM, Ep, Enf, Par, AP, SP
	1988	Précodifié (/CM)		CM, Ep, Enf, Par, AP, SP
Comores	1991	Précodifié	1	CM, Ep, Enf(xy), Enf(x/y), FrSo, NvNc, Par, PEnf, Coll, AP
		+		
		n° colonne personne de référence	2	
Congo	1974	liens / n° d'ordre	?	?
	1984	10 liens / n° d'ordre	?	?
Côte d'Ivoire	1975	liens / n° d'ordre	1	CM, Ep, Enf, PEnf, Asc, AP, SP
	1988	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, Par, AP, SP
Djibouti	1983	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, Par, AP, SP, Vis
Gabon	1980	liens / n° d'ordre	1	non codifié (exploitation suspendue)
	1993	8 liens / CM	1	CM, Ep, Enf, Par, FrSo, PEnf, AP, SP
Guinée Equat.	1983	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, BFsFi, PEnf, BPar, AP, Dom, SP
Madagascar	1993	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, PEnf, Par, GPar, AP, SP
Mali	1976	liens / n° d'ordre	?	?

[2] - Voir la communication de P. Vimard sur les typologies.

	1987	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, Par, FrSo, AP, SP,NP
Mauritanie	1976	6 liens / n° d'ordre	1	?
	1988	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, BFsFi, PEnf, Par, FrSo, AP, SP
Niger	1977	7 liens / n° d'ordre	1	?
	1988	Précodifié (/CM)	1	CM, Ep, Enf, Par, PEnf, AP, SP
Sénégal	1976	liens / n° d'ordre	2	?
	1988	n°de Noyau Familial +	1	
		liens / n° d'ordre	2*	CM, Ep, Enf(xy), Enf(x/y), BFsFi, Par, NvNc, FrSo, AP, SP
Swaziland	1966	absent	-	-
Tchad	1968	liens / n° d'ordre	?	?
Togo	1970	liens / n° d'ordre	1	?
	1981	10 liens / n° d'ordre	1	CM, Ep, Enf, FrSo, Par, AP, SP, NP
Zaïre	1984	11 liens / n° d'ordre	1	CM, Ep, Enf, Par, (B)Par, (B)FrSo, AP, SP, NP

liens / n° d'ordre : le lien de parenté est exprimé par rapport à l'individu ou aux individus de référence, repérés par leur numéro d'ordre sur la feuille-ménage (exemples : Ep1, Fs 1x2, Fr6, etc.)

col : nombre de colonnes requises pour la codification

CM : Chef de Ménage ; **CN** : Chef de Noyau ; **Ep** : Epouse (x) du CM ; **Enf** : fils ou fille du CM ou du conjoint ; **Enf(xy)** : fils ou fille avec père et mère présents ; **Enf(x/y)** : fils ou fille avec père seulement ou mère seulement dans le ménage ; **Enf cél** : fils ou fille du CM ou du conjoint, célibataire ; **Enf non cél** : fils ou fille du CM ou du conjoint, non célibataire ; **PEnf** : Petit-Enfant du CM ; **APEnf** : Arrière Petit-Enfant du CM ; **BFsFi** : Beau-fils, Belle-fille du CM ; **Par** : Père, mère du CM ; **(B)Par** : Père, mère du CM ou du conjoint ; **Gpar** : Grand-Parent du CM ; **Asc** : Ascendants ; **FrSo** : Frère, Soeur du CM ; **(B)FrSo** : Frère, Soeur du CM ou du conjoint ; **NvNc** : Neveu, Nièce du CM ; **Coll** : Collatéral proche du CM ; **AP** : Autre Parent du CM ; **SP** : Sans lien de Parenté avec le CM ; **NP** : Non Précisé ; **Vis** : Visiteur ; **Dom** : Domestique

* La première position concerne le lien de parenté du "chef de noyau" (CN) avec le CM ; toutes les personnes du même noyau recevant alors le même code. La deuxième position exprime le lien de parenté de chaque personne avec son CN.

LES GRANDES ENQUETES (MENEES A L'ECHELLE NATIONALE)

L'enquête mondiale fécondité (EMF)

En Afrique sub-saharienne, entre 1977 et 1982, onze pays ont été touchés par ce programme d'enquêtes démographiques nationales, basées sur des questionnaires standards. Une feuille ménage (household) était utilisée pour recueillir quelques informations socio-démographiques sur les les personnes résidant dans les ménages au sein desquels les femmes âgées de 15-49 ans étaient ensuite enquêtées sur leur vie féconde. Le lien de parenté fut ainsi demandé pour chaque personne et recueilli par rapport à la personne (ou aux personnes) la(les) plus proche(s) résidant dans le même ménage, identifiée(s) par son(leur) numéro d'enregistrement. Voici quelques exemples (IIS-EMF, 1976) :

N° d'enregistrement (de ligne)	Lien de parenté	Commentaire
01	Chef de ménage	
02	Epouse de 01	
03	Fils de 01 et 02	
04	Fille de 02 et x	Père non membre
05	Fils d'un frère de 01	Frère non membre

La codification a ensuite été effectuée à travers trois codes (IIS-EMF, 1977) :

- pour la <u>génération</u> (1 chiffre) : celles des grands-parents, des parents, du chef de ménage, de l'enfant, des petits-enfants, d'autres générations ; plus un code pour les personnes non apparentées, et un code pour les "non déclaré" ;

- pour le <u>couple</u> (1 chiffre) : tout membre non célibataire recevant un code-couple (de 1 à 7), mari et femme ayant le même code ; le code 8 est réservé aus personnes mariées dont la conjoint n'est pas membre et à celles qui sont veuves, divorcées ou séparées ; le code 9 s'applique en cas d'impossibilité à identifier le couple ; pour les célibataires, le code est laissé en blanc ;

- pour la <u>mère</u> (2 chiffres) : numéro d'enregistrement de la mère pour tout membre dont la mère fait partie du ménage ; sinon, c'est le code 88.

Si l'effort de codification apparaît ici plus important qur pour la plupart des recensements, on doit néanmoins noter là encore une perte d'information par rapport à l'étape de la collecte. Le recours au code-génération conduit à attribuer le même code aux différentes catégories de parenté relevant de la même génération ; par exemple, le chef de ménage, son ou ses épouses, ses frères et soeurs, cousins et cousines et leurs conjoints, etc. reçoivent le même code. Sont-ce des difficultés rencontrées lors de la collecte qui expliquent l'adoption de ce système de codification ?

En dépit de cela, les codes utilisés pour le lien de parenté rendent possibles des analyses relativement fines de la composition des ménages. Dans les rapports par pays, les résultats publiés portent sur le nombre de couples mariés et de générations par ménage, ainsi que sur la structure des ménages (nucléaire, étendue, sans couple). Des analyses un peu plus poussées, menées dans une perspective comparative, ont été par la suite effectuées (Kabir, 1980 ; Zounghlami et Allshop, 1985 ; De Vos, 1987, sur l'Amérique latine uniquement). Somme toute, ces analyses restent en deça des possibilités offertes par les données. Notons par ailleurs qu'aucune analyse de synthèse n'a été menée sur l'ensemble des pays africains concernés, du moins à notre connaissance.

Les enquêtes démographiques et de santé (EDS)

En route depuis 1986, le programme international des enquêtes démographiques et de santé a touché à ce jour 22 pays africains, à travers la réalisation de trois séries d'enquêtes (1986-89 ; 1990-93 ; 1993-95) ; certains pays ayant connu deux enquêtes. La nature er la richesse des informations collectées sur tous les membres des ménages enquêtés varient selon les pays et la série d'enquêtes.

Parmi les 12 pays ayant fait l'objet des EDS-I, six n'ont pas collecté le lien de parenté (Ghana, Liberia, Ondo State Nigeria, Soudan, Ouganda et Zimbabwe). Pour le Bostwana, le Kenya et le Togo cette information a été collectée et codifiée selon les catégories suivantes, toutes exprimées par rapport au CM : CM, conjoint, fils-fille, père-mère, frère-soeur, petit-enfant (sauf au Togo), autre parent, sans parenté. Pour les trois pays restants (Burundi, Mali

et Sénégal), le lien de parenté figure sur les questionnaires ménages, mais il n'a pas été codifié.

Cette situation offre à l'évidence peu de possibilités d'analyses de la structure familiale des ménages, surtout dans une perspective comparative (Ekouevi et *al.*, 1991). D'ailleurs, les rapports-pays ne fournissent aucun résultat sur les ménages. Cependant, les quatre communications présentées lors de la Conférence Mondiale sur les Enquêtes Démographiques et de Santé en 1991 (dont celle citée ci-dessus), proposent des analyses intéressantes sur différents aspects de la structure des ménages, qui indiquent ainsi des pistes pour des exploitations complémentaires de ces données (Ndiaye et al., 1991 ; Ono-Osaki, 1991 ; Lloyd et Desai, 1991).

Pour les deux séries d'enquêtes suivantes (EDS-II et EDS-III), le lien de parenté existe pour tous les pays et a été précodifiée (et saisie) : CM, mari ou femme, fils ou fille, gendre ou belle-fille, petit-fils ou petite-fille, père ou mère, beau-père ou belle-mère, frère ou soeur, autre parent, enfant adopté ou en garde (confié), sans parenté, non précisé.

L'information est cette fois beaucoup plus riche. Cependant, si le code réservé aux enfants adoptés ou confiés est une nouveauté intéressante (d'autant qu'il est complété par des questions sur la survie des deux parents biologiques), il est dommage de ne pas connaître le lien de parenté en tant que tel de ces enfants.

Les rapports-pays comportent cette fois quelques résultats relatifs aux ménages. La composition des ménages demeure cependant appréhendée seulement à travers la répartition des ménages selon le nombre d'adultes présents (et selon leur sexe) ; ce qui, au regard de l'information disponible, reste somme toute modeste... L'analyse de la structure familiale des ménages reste donc à faire à partir de ces dernières enquêtes, avec des perspectives comparatives inéressantes.

Signalons, enfin, l'absence regrettable (sauf pour le Ghana) d'une question sur l'état matrimonial des personnes. Combinée avec le lien de parenté, cette information s'avère très précieuse pour l'analyse de la composition des ménages et l'élaboration de typologies.

Le réseau d'enquêtes migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest

Coordonné par le CERPOD, ce réseau concerne huit pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal) où une enquête a été réalisée en 1992-93. Dans le questionnaire ménage, le recueil et la codification du lien de parenté s'apparente au système retenu lors du recensement sénégalais de 1988 : un numéro de noyau familial (2 chiffres), le lien de parenté de chaque personne avec son chef de noyau (1 chiffre), puis le lien de parenté de ce dernier avec le chef de ménage (1 chiffre ; le code est identique pour toutes les personnes du même noyau). Pour ces deux types de lien, les codes utilisés et prédéfinis au moment de la collecte sont les suivants : 1- Chef de noyau ou de ménage ; 2- Epouse, époux ; 3- Fils/fille, beau-fils/belle-fille ; 4- Père/mère, oncle/tante, beau-père/belle-mère ; 5- Grands-parents ; 6- Frère/soeur, cousin/cousine, beau-frère/belle-soeur ; 7- Neveu/nièce ; 8- Petit-fils/petite-fille ; 9- Autres parents ; 0- sans lien de parenté.

Ces enquêtes sont en cours d'exploitation, et aucun résultat n'est pour l'instant disponible. Elles représentent a priori un potentiel important pour l'analyse des structures familiales des ménages en Afrique de l'Ouest, dont io serait intéresant de confronter les résultats avec ceux qui pourraient être issus des EDS.

Les enquêtes budget-consommation auprès des ménages (EBC)

Avec la collaboration de l'INSEE, des enquêtes budget-consommation (EBC) ont été réalisés dans plusieurs pays africains, et qui utilisent le ménage comme unité de collecte. Le système de précodification des liens de parenté a été retenu, selon les codes suivants - exprimés par rapport au chef de ménage- tirés de l'exemple togolais, : CM, Épouse, Enfant, Parent, Frère/soeur, Neveu/nièce, Beau-frère/belle-soeur, Petit-fils/petite-fille, Beau-père/belle-mère, Autre, Sans lien. Une autre variable identifie pour chaque individu le "type de membre" au sein du ménage : membre, domestique, pensionnaire, employé (logé, nourri), nouveau membre (depuis le dernier passage de l'enquête), visiteur, invité. Si l'état matrimonial du CM est demandé, celui des autres membres du ménage demeure en revanche inconnu.

L'objectif de ces enquêtes étant avant tout l'étude de la consommation des ménages pour aider à l'élaboration de l'indice des prix, les tabulations portant sur la composition familiale des ménages sont quasi-inexistantes. Si l'appréhension du lien de parenté demeure insuffisament précise, ces enquêtes présentent l'intérêt de fournir des informations d'ordre économique (sur le budget, les activités économiques) qu'il serait assurément intéressant de mettre en rapport avec la composition des ménages.

Nous renvoyons à la communication de G. Grenêche pour les améliorations, les nouveautés apportées dans les plus récentes enquêtes de ce type.

AUTRES ENQUETES

A côté de ces grands programmes d'enquêtes nationales réalisées dans plusieurs pays, un grand nombre d'enquêtes démographiques ont effectuées à travers le continent dans des zones ou auprès de communautés spécifiques, et qui prennent elles aussi le ménage comme unité de base pour la collecte. Nous voulons ici mettre l'accent sur quelques unes d'entre elles qui ont marqué un intérêt particulier pour la dimension familiale et proposent des systèmes de recueil et codification du lien de parenté différents de ceux exposés ci-dessus.

Les enquêtes réalisées dans la cadre du programme ENSEA-ORSTOM « dynamique de population en Côte d'Ivoire » recourent à un système de codification directe du lien de parenté, qui s'appuie sur la logique du recueil de ce lien effectué en référence à la personne la plus proche au sein du ménage. Une première colonne exprime ainsi le lien de parenté de chaque individu par rapport à cette personne la plus proche dans le ménage, selon les catégories suivantes : CM, conjoint, ascendant, enfant, petit-enfant, oncle/tante, frère/soeur/cousin(e), neveu(nièce)/petit-neveu (petite-nièce), sans parenté, célibataire dans un groupement.

Une deuxième colonne précise le lien de parenté de cette personne de référence par rapport au chef de ménage, selon à peu près les mêmes catégorie : CM lui-même ou par rapport à lui, conjoint, CM+conjoint, enfant, petit-enfant, oncle/tante, frère/soeur/cousin(e), neveu(nièce)/petit-neveu (petite-nièce), sans parenté, célibataire dans un groupement.

Certaines des enquêtes ont introduit en plus une numérotation des noyaux familiaux au sein de chaque ménage.

La non prise en compte des situations de polygynie (rang d'épouse et rang de la mère pour les enfants) constitue une insuffisance de cette approche du lien de parenté.

Un programme de recherche DGRS/ORSTOM (mené dans les années 1980) intitulé "Normes démographiques et nouvelles dimensions familiales au Congo" a associé démographes et socio-anthropologues. Partant du constat que la saisie de la parenté dans les recensements, trop imprécise, entraîne un grossissement de la catégorie des "autres parents" empêchant ainsi d'appréhender les spécificités de la structuration familiale des ménages, l'équipe a opté pour "*une méthode de collecte et d'analyse qui s'inspire largement d'une réflexion empruntée à l'anthropologie sociale et qui permet de mieux cerner la réalité de ces "autres parents" tout en fournissant les moyens d'établir une typologie des ménages plus adaptée*" (Gruénais, 1991 : 7). Instruction a été donnée aux enquêteurs de relever pour chaque personne les liens généalogiques précis la reliant au chef de ménage, en combinant les huits relations primaires de parenté (père, mère, frère, soeur, fils, fille, mari, épouse) plus la référence "chef de ménage". La codification fut opérée sur quatre colonnes. Cette méthode a ainsi permis d'identifier 95 relations de parenté différentes, de mieux cerner ainsi la population des "autres parents" (mesurer le poids respectif des relations patri et matrilinéaires), et ensuite d'élaborer des typologies familiales des ménages beaucoup plus fines. Gruénais (1991) a ainsi montré l'intérêt de cette démarche pour une meilleure connaissance de cette catégorie imprécise des "autres parents".

Cette méthode ne permet cependant pas de prendre en compte les situations de polygynie, et donc de différencier les épouses d'un même homme et d'y rattacher leurs enfants.

Dans le cadre d'une enquête réalisée à Lomé, en 1990, et avec l'objectif de contourner cette limite relative à la polygynie, nous avons repris ce même système de recueil et codification (sur 4 colonnes) des liens de parenté, mais en lui adjoignant le code suivant :

0- Epouse ou enfant d'un homme (couple) monogame ; pour les autres individus, indique que la personne de référence (au lien généalogique le plus proche) fait partie du ménage ;

1 à 5- Nième épouse d'un homme polygyne, ou enfant de la Nième épouse et de son mari ;

6- Enfant d'une union antérieure ;

7- Enfant né hors union ;

8- indique que la personne de référence (au lien généalogique le plus proche) ne fait pas partie du ménage.

Ce système permet ainsi de différencier, d'une part les divers couples mère-enfant(s) au sein d'une union polygynique (selon le rang de l'épouse), d'autre part les couples mère-enfant(s) relevant d'une union monogamique de ceux des premières épouses. Pour les enfants dont au moins un des parents est présent dans le ménage, il permet également d'identifier ceux issus d'une union antérieure et ceux nés hors union. Le diagramme joint en annexe présente tous les liens de parenté receuillis au moins une fois dans les ménages ayant un homme à leur tête ; il permet notamment de visualiser les différents niveaux de générations représentés, ainsi que l'importance respective des parentèles du côté du chef de ménage et du côté de son(ses) conjoint(s).

En outre, un code supplémentaire précise pour chaque le numéro de son noyau familial d'appartenance au sein du ménage. Le noyau familial correspond à la famille bilogique (conjoint(s), enfants célibataires sans descendance), complète ou incomplète, et pouvant inclure les cas de polygynie ; les personnes ne relevant d'aucun noyau familial reçoivent alors un même autre code.

L'enquête biographique sur l'insertion urbaine à Dakar, menée par l'IFAN et l'ORSTOM, offre une autre méthode de recueil et codification des liens de parenté qui se veut être un compromis avec l'approche anthropologique, dont l'objectif principal visait d'abord, "*à la fois* [à] *repérer les éventuels recours à la parenté lors d'événements marquants dans la vie de l'individu (installation en ville, période de chômage...),*[à] *traduire certaines modalités de la multi-résidentialité du ménage (...), et* [à] *mettre en évidence le recours aux réseaux de solidarité familiaux en milieu urbain (...).* (Antoine et Bocquier, 1992 : 7). La saisie du lien de parenté au sein des ménages s'est faite à travers trois variables, complétées par le sexe :

- le numéro du noyau familial de référence ;

> "*Le noyau familial comprend les époux (ou l'un d'eux) et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents consanguins ou par alliance à condition que ceux-ci soient à la charge du chef du noyau familial.*" (Antoine et Bocquier, 1992 : 20)

- le lien de parenté, qui est la combinaison de deux codes, utilisant les catégories suivantes : chef (0), Epoux ou épouse (1), Fils ou fille (2), Père ou Mère (3), Autre Ascendant (4), Collatéral (5), Autre parent (6), Sans lien (7), Enfant confié (8).

Pour les membres du premier noyau familial(celui du chef de ménage), le lien de parenté est celui qu'ils ont avec le chef de ménage.

Pour les autres noyaux familiaux, le lien de parenté du chef de noyau sera celui qui existe avec le chef de ménage ; à l'intérieur de chacun de ces noyaux, les liens sont établis par rapport au chef de noyau de référence.

En cas de polygynie, le deuxième code sert à préciser le rang d'épouse pour les femmes et pour leurs enfants.

- le lignage d'appartenance, du côté du père(1), de la mère(2), de l'époux ou de l'épouse(3), non concerné(0) ;

Par exemple, la première épouse d'un polygame, chef de second noyau, sera codifiée "24102", et ses garçons "25101".

Nous convenons volontiers, avec les reponsables de l'enquête, que "*l'apprentissage d'un tel système de codification peut paraître fastidieux*". Ceux-ci avancent néanmoins que "*l'expérience montre qu'après une bonne formation des enquêteurs sa mise en pratique est aisée et efficace, car pour chaque variable on ne fait appel qu'à un petit nombre de modalités*" (Antoinet et al., 1991 : 22).

CONCLUSION

A l'issue de ce tour d'horizon de la manière dont le lien de parenté est recueilli, codifié puis exploité dans le cadre des recensements et des enquêtes utilisant le ménage comme unité de base de collecte, plusieurs constats s'imposent dont des enseigements et des propositions peuvent être dégagées.

Tout d'abord, il faut souligner la diversité des systèmes de recueil et de codification du lien de parenté, avec cependant une constante, à savoir que, de manière directe ou indirecte, le lien de parenté est toujours exprimé par rapport au chef de ménage ; ce qui détermine ensuite l'élaboration des typologies. Or, l'identification de la personne ayant le statut de chef de ménage pose parfois problème, sans parler de la définition du statut lui-

même. Comment procéder, par exemple, dans les cas où des personnes, apparentées ou non, vivent ensemble sans que l'une puisse se prévaloir d'être chef du ménage ? En cas de non cohabitation des conjoints, que la mari soit absent pour cause migration (une durée d'absence supérieure à six mois amène généralement son exclusion « statistique » du ménage ; il est considéré comme émigré) ou réside dans un autre logement avec une autre épouse, qui faut-il retenir comme chef de ménage : le mari absent ou la femme ? Selon la réponse apportée, les liens de parenté receuillis seront de nature différente. Nous nous retrouvons confrontés au problème de la définition même du ménage...

Pour les recensements et les grandes enquêtes, le fait que lien de parenté soit avant tout recueilli pour faciliter le repérage des individus au moment de la collecte et aider au contôle de la cohérence d'autres variables, et non pas dans un objectif d'analyse, explique largement le double constat d'une perte d'informations et d'une sous-exploitation des données.

Très souvent, les types de parenté retenus lors de la codification (s'il n'ya pas eu précodification) se révèlent beaucoup moins détaillées que l'information recueillie lors de la collecte ; ce qui entraîne alors le gonflement statistique de la catégorie des « autres parents ». Et pour les pays ayant modifier leur système entre les deux derniers recensements, la tendance semble être davantage à la simplification qu'à l'affinement.

Quelle que soit la précision des liens de parenté, les tabulations statistiques portant sur cette variable demeurent rares, très en deçà des possibilités. Le simple croisement du lien de parenté avec l'âge, le sexe et l'état matrimonial peut, par exemple, d'une part être un moyen d'affiner quelque peu une codification des liens de parenté trop sommaire, d'autre part aider à identifier et caractériser les statuts familiaux des individus au sein des ménages. Pour mémoire, un document des Nations Unies (1980) sur les principes et recommandations pour les recensements propose justement la sortie de plusieurs tableaux allant dans ce sens. C'est pour contribuer à pallier cette insuffisance d'analyse, que l'INS d'Abidjan, l'URD de Lomé, l'IFORD, l'ORSTOM et le CEPED ont entrepris un programme d'exploitations complémentaires des données des deux derniers recensements de Côte d'Ivoire, du Togo, du Sénégal et du Cameroun[3]. En dépit des limites et critiques associées à toutes ces données, cette démarche est assurément à poursuivre, et pourrait ainsi permettre des analyses

[3] - Ce programme porte aussi, évidemment, sur l'analyse des types de ménages.

comparatives, à la fois dans le temps et dans l'espace. En d'autres termes, l'intérêt d'un tel travail est de rendre « intelligibles » ces données.

Sans empiéter sur la communication de P. Vimard, rappelons que la précision des liens de parenté et d'une importance capitale pour l'élaboration des typologies des ménages (pour l'étude de leur composition familiale). On ne peut donc que souhaiter, pour les opérations de collecte à venir, une codification plus affinée du lien de parenté. Pour les recensements et les grandes enquêtes, une réflexion devrait être menée afin de trouver un compromis acceptable et réaliste entre les contraintes d'opérationalité (problème de temps et donc de coût) et les besoins scientifiques. Un « juste milieu » devrait pouvoir être trouvé entre les codifications sommaires ne retenant que quelques catégories de parenté (comme cela est le cas pour la plupart des recensements) et celles, très détaillées, ne pouvant être utilisées que dans des enquêtes spécifiques ou moins coûteuses.

Comme cela avait été envisagé lors de la Conférence de l'UEPA sur « Femmes, famille et population », à Ouagadougou en 1991, un dialogue serait à entreprendre notamment avec les services statistiques, mais aussi les décideurs et les bailleurs de fonds, afin de les sensibiliser, à la fois à l'importance d'une codification plus attentionnée des liens de parenté et à l'intérêt d'une exploitation et d'une analyse plus approfondie de cette variable. Sur ce dernier aspect, rappelons qu'en regard du coût, généralement très important, de la réalisation d'un recensement ou d'une grande enquête, l'exploitation informatique et l'analyse demeurent quant à elles d'un coût marginal.

Enfin, outre son intérêt évident pour l'étude de la composition des ménages, le lien de parenté peut constituer une variable capitale pour l'analyse de phénomènes spécifiques, tels que les « enfants confiés » et la scolarisation. H. Page (1989) a par exemple montré les possibilités de mesure statistique du phénomène des enfants confiés, à partir des données de l'Enquête Mondiale de Fécondité ; une démarche qui demande à être poursuivie. Le liende parenté peut aussi constituer une variable précieuse pour l'étude des déterminants familiaux de la scolarisation. Des analyses de ce types, entreprises à partir d'une enquête démographique (Pilon, 1993) et d'un échantilllon national du recensement togolais de 1981 (Pilon, 1995), ont ainsi permis de mettre en lumière les différences de scolarisation des

enfants selon leur statut familial (appréhendé à travers le lien de parenté), et notamment la relation spécifique entre scolarisation et pratique des enfants confiés.

BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE P., BOCQUIER P., 1992- *Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique.* Cahiers québécois de démographie, vol.21, n°1 : 7-27.

ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSE Y.M., NANITELAMIO J., DIOP El H.A., 1991- *L'insertion urbaine des migrants dans l'agglomération dakaroise. Vol 1 : méthodologie des enquêtes.* IFAN-ORSTOM, Dakar, 138p. + annexes.

DE VOS S., 1985- *Using World Fertility Survey data to study household composition : an example of latin America.* CDE Working Paper 85-22.

DE VOS S., 1987- *Latin American households in comparative perspective.* Population Studies, 41 : 501-517.

EKOUEVI K., AYAD M., BARRERE B., CANTOR D.C., 1991- *Household Structure from a comparative perspective. in* "Demographic and Health Surveys World Conference", August 5-7 1991, Washington DC, pp.1547-1577.

GRUENAIS E., 1991- *Les "autres parents". Parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo). in.* Actes de la conférence "Femmes, famille et population", Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991, Vol. 2, pp.6-24.

IIS-EMF (Insitut International de Statistique-Enquête Mondiale sur la Fécondité), 1977- *Manuel de contrôle et de codification des questionnaires.* Document de base. pp.47-48.

KABIR M., 1980- *The demographic characteristics of household populations.* WFS Comparative Studies, n°6, Voorburg, Netherlands, 63p.

LLOYD C. B., DESAI S., 1991- *Children's Living Arrangements in Comparative Perspective. in* "Demographic and Health Surveys World Conference", August 5-7 1991, Washington DC, pp.1623-1643.

LOCOH T., 1988- *L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages.* Congrès Africain de Population, vol. 2, U.I.E.S.P., Dakar.

NATIONS UNIES, 1980- *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation.* Études Statistiques, série M, n°67, New York, 374p.

NDAYE S., THIONGANE A., SARR I., CHARBIT Y., 1991- *Structures familiales au Sénégal. in* "Demographic and Health Surveys World Conference", August 5-7 1991, Washington DC, pp.1579-1602.

ONO-OSAKI K., 1991- *Female Headed Households in Dveloping Countries : By Choice or by Circumstances ? in* "Demographic and Health Surveys World Conference", August 5-7 1991, Washington DC, pp.1579-1602.

PAGE H.J., 1989, : *Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa ; in* "Reproduction and social organization in Africa", R. Lestaeghe, Ed. Berkerley, University of California Press, pp.401-441.

PILON M., 1989- *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord-Togo) -vol. 2- Caractéristiques et évolution des ménages.* ORSTOM, Lomé, muligr., 125p.

PILON M., 1991- *De l'intérêt du ménage pour la démographie de la famille. in* Actes de la conférence "Femmes, famille et population", Ouagadougou, Burkina-Faso, 24-29 avril 1991, Vol. 2, pp.27-43.

PILON M., 1993 : *Scolarisation et stratégies familiales, possibilités d'analyse des données d'enquête démographique : illustration auprès des Moba-Gurma du Togo ; in* "Education, changements démographiques et développement", Ed. P. Livenais et J. Vaugelade ; ORSTOM, coll. colloques et séminaires, Paris, pp.79-92.

PILON M., 1995- *Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires.* Cahiers des Sciences Humaines, vol.31, n°3, ORSTOM, Paris, pp.697-718.

ZOUGHLAMI Y., ALLSOPP D., 1985- *The demographic characteristics of household populations.* Revised edition, WFS Comparative Studies, n°45, Voorburg, Netherlands, 82p.

Diagramme présentant tous les liens de parenté recueillis au moins une fois.
Ménages qui ont un homme à leur tête. Enquête auprès de la population moba-gurma de Lomé.

Homme, Femme non présent(e) dans les ménages